



# LE REGAAL

## Réseau gardois de l'allaitement

**Les professionnels de santé et les membres des associations signataires de la charte s'engagent à :**

Adopter une politique en faveur de l'allaitement

Se former ou à faire appel à des personnes « ressource » spécialistes en allaitement

Informar les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique

Favoriser au maximum les conditions de mise en route de l'allaitement maternel dès la naissance

Accompagner les mères dans la pratique de l'allaitement et l'entretien de la lactation, même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson

Faire en sorte que le lait maternel, sauf indication médicale, soit le seul aliment donné au bébé, tout en respectant le choix des parents

Eviter la séparation mère – enfant, en favorisant la proximité 24 h / 24 h

Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant

Déconseiller de donner aux enfants nourris au sein toute sucette ou tétine

Adresser les mères aux personnes « ressource » et aux associations spécialisées en allaitement maternel dès la sortie de la maternité



[www.perinat-france.org](http://www.perinat-france.org)

